

Arrondissement de DUNKERQUE
Canton de WORMHOUT
COMMUNE D'HERZEELE

ARRETE MUNICIPAL N° 194/2025

OBJET : REGLEMENTATION DE CIRCULATION LORS DES FESTIVITES DE LA DUCASSE DE LA GRAND'PLACE, samedi 13 SEPTEMBRE 2025 – Gala de catch & Feu d'artifice

Le Maire de la Commune d'HERZEELE

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 ;

VU le Code de la Route ;

CONSIDERANT QU'il convient de prendre des mesures de sécurité lors du déroulement du gala de catch et du feu d'artifice le samedi 13 septembre à partir de 08h jusqu'au dimanche 14 septembre à 03h.

ARRETE :

ARTICLE 1 : La circulation de tout véhicule sera interdite à partir du samedi 13 septembre 2025 à 08h jusqu'au dimanche 14 septembre 2025 à 03h, au niveau de la place, entre les intersections avec la rue de Wylder et la rue de Winnezele, pour l'organisation du Gala de Catch suivi du feu d'artifice (selon plan joint).

ARTICLE 2 : le stationnement des véhicules sera interdit sur la place et face aux habitations du n° 83 au n°135 pour l'emplacement de la zone réservée au spectacle à partir du samedi 13/09 à 08h jusqu'à la fin des festivités.

Tout manquement aux instructions données sur les interdictions de stationnement, peut amener à l'évacuation du véhicule

ARTICLE 3 : Des itinéraires de déviation seront mis en place pour les véhicules et les panneaux de signalisation nécessaires seront posés par nos soins.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le responsable de l'arrondissement routier de Dunkerque – e-mail : voirie.dunkerque@lenord.fr.
- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Wormhout – e-mail : cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr –
- Monsieur Nicolas GERVOIS, Adjoint au maire chargé des festivités.

Fait à HERZEELE, le 01 septembre 2025

Le Maire,

Stéphane FRANCKE.

ARRETE RENDU EXECUTOIRE
PUBLIE et/ou NOTIFIE le : 01 septembre 2025

Le Maire,

Stéphane FRANCKE.



DEPARTEMENT

Nord
COMMUNE

Herzée

MAIRIE

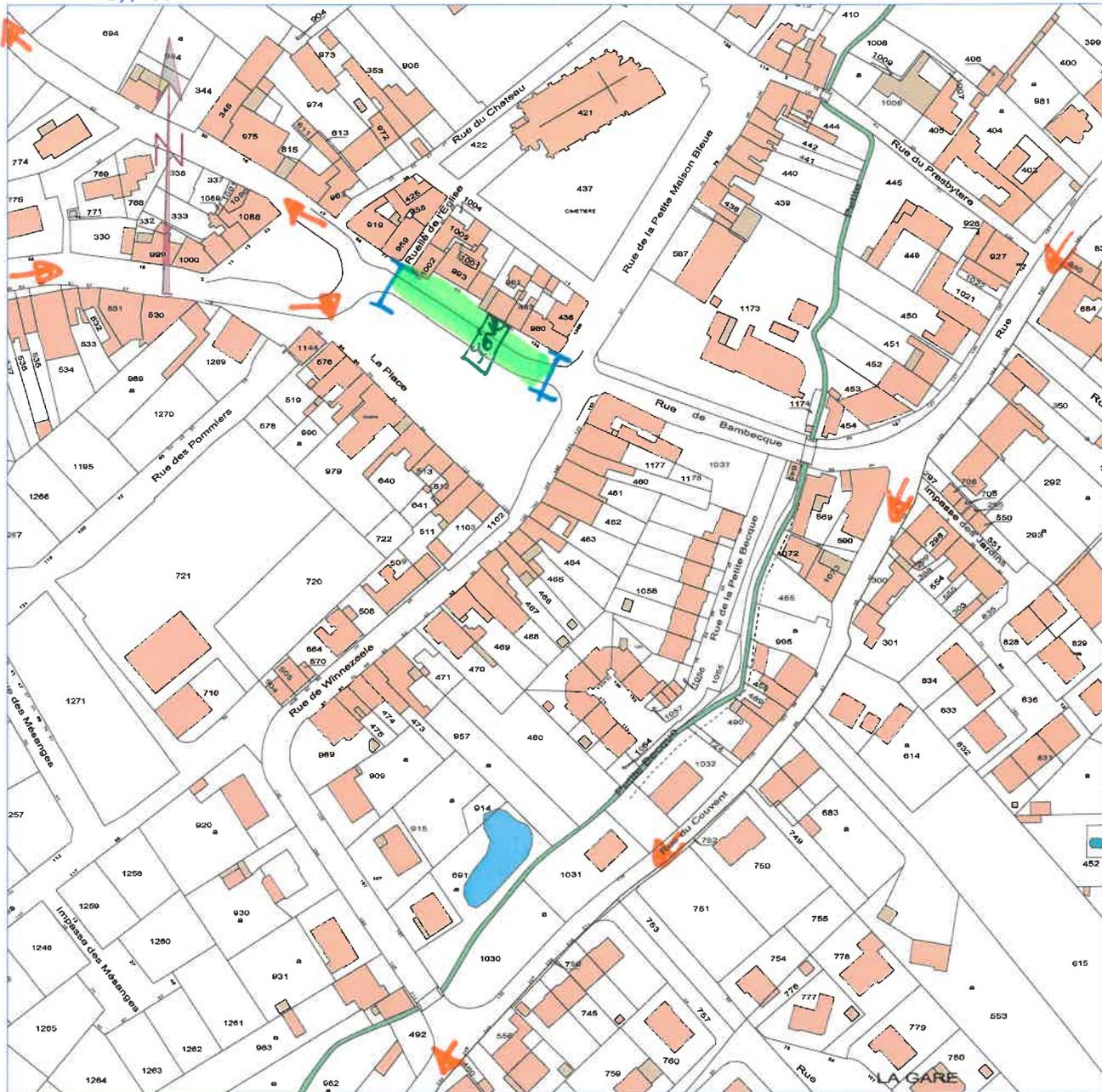
SERVICE DU PLAN

Section: ..

Echelle: 1/2200

EXTRAIT DU PLAN COMMUNAL

festivité Dronse : Gala de catch et feu d'artifice le 13/09/25



Référence de l'extrait :

Le présent extrait est :

GRATUIT !

Cachet:

H Route barrée

Stationnement interdit

→ Déviation

Vu pour être annexé à mon arrêté
N° 194/2025
le Maire
S. FRANCKE



Extrait certifié conforme
au plan communal
- à la date ci-dessous

A ...
le 01/09/2025
Signature